

Direction : Direction Financière

Service Gestionnaire

REF : GEST2006007

OBJET : Convention générale Ville / OPHLM, mise à disposition de locaux OPHLM à la Ville d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération en date du 4 mai 1993 approuvant la convention générale entre la Ville et l'OPHLM pour la mise à disposition de locaux par ce dernier à titre gratuit ou onéreux,

Vu la nouvelle liste mise à jour, en date du 13 septembre 2006, à annexer à la convention générale de mise à disposition,

Vu le budget municipal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus, Monsieur Del Monte n'ayant pas pris part au vote,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Adopte la nouvelle liste mise à jour au 13 septembre 2006, à annexer à la convention générale de mise à disposition de locaux par l'O.P.H.L.M. à la Ville d'Aubervilliers pour ses différentes activités

Le Maire